

Aide au fonctionnement des comités spécifiques

Objectifs :

Soutenir les comités sportifs à vocation spécifique
Comité départemental olympique et sportif,
comités départementaux de sport adapté et
handisport.

Financement :

Forfaits validés annuellement par l'Assemblée
départementale.

Priorité départementale :

Poursuivre l'accompagnement de la pratique
sportive.

OBJET

Subvention annuelle pour le fonctionnement des comités.

BÉNÉFICIAIRES

Comités sportifs à vocation spécifique du département

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La subvention concerne les comités de parasport et le comité
départemental olympique et sportif.

MODALITÉS DE LA DEMANDE

La demande d'aide est formalisée sur la plateforme des
subventions départementales :

<https://subvention.lotetgaronne.fr>.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Elle est fixée annuelle par délibération de l'assemblée
départementale dans la limite de l'enveloppe budgétaire dédiée
(risque de proratisation de la subvention).

MODALITÉS DE VERSEMENT

L'aide est versée après décision de la Commission permanente du
Département et signature d'une convention d'objectifs précisant
le plan d'action et de développement du comité.

PIÈCES A FOURNIR

Pour la demande :

Dossier en ligne ou en version papier complété.

Pour que le dossier soit réputé complet :

Toutes les pièces requises dans le

Pour les paiements :

- dossier complet
- convention signée

CONTACT

Direction générale adjointe de la culture,
du sport et de la citoyenneté
Direction de la Participation citoyenne et de
la Vie associative et sportive
Tel : 05.53.69.41.37

Mail : subventions.sport@lotetgaronne.fr

Dépôt des dossiers

Entre le 1^{er} janvier et le 28 février.